L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 9[illegible], entre Royale et Bourbon.

No. 58. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 7 NOVEMBRE 1828. Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondans [illegible] à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

[illegible].

POUR NEW-YORK.

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. [illegible], Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt [illegible], Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, capt Rathbone, Le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt [illegible], Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. [illegible], Le 23 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Potter & Hutton.*

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. [illegible], étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme paquet régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Les jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle.-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & [illegible]

POUR LE BAYOU SARAH,

LaFausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquemens,

Le bateau-à-vapeur, à simple machine, FLORIDA, capitaine C. Laurent, part [illegible] Jeudis, à dix heures [illegible], pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. *Joseph T. Baudry*

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet [illegible] Remède, expédié par [illegible], ainsi qu'on le prouve par l'[illegible], NOUVELLEMENT en face de la Halle; au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages [illegible] Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépôt de l'ANTIGLAIREUX du Dr. Guillé de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud se trouve toutes sortes d'objets en quincaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile, bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 livres de beau Sucre pour $1, et 4 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre. 22 sept.

CHAPEAUX DE CASTOR.

LES soussignés ont reçu par le navire Kentucky et le brick [illegible], de New-York, un grand assortiment de Chapeaux pour hommes, de leur propre manufacture, et de la dernière mode de New-York, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables en gros et en détail.

NICHOLS & KEELER,

23 oct *Successeurs de White & Keeler.*

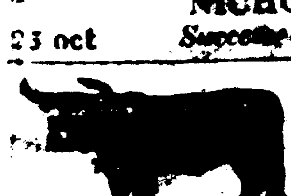

On a arrêté au faubourg Ste. Marie, vis-à-vis l'avant dernière maison de la rue Julie, une Vache, et un Veau d'environ 3 mois : la vache porte la marque [illegible] à le dessous du cou entamé, une oreille fendue, et l'autre coupée ; les bouts des cornes coupés, et une petite étoile blanche au front. Le propriétaire de ces animaux est prié de venir les réclamer en payant les frais. 29 oc.—3[illegible]

MERRAINS A PIPE—16000 merrains à pipe à vendre par

A. BORDUZAT & C°.

14 juillet Rue Royale n°. 1[illegible]0.

PANACÉE DE WILSON.

MR. WILSON, vient d'établir chez les soussignés, un dépôt de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Canelle de première qualité.

1er. sept. CH. JOURDAN & Co

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

ON pourra se procurer les objets ainsi [illegible] sommation [illegible] arment des [illegible] ze, dans la [illegible] suit :

Salaisons assorties de France et d'Angleterre.

[illegible] huile et au beurre.

[illegible] de Lyon, [illegible]

[illegible]

[illegible] et du [illegible]

[illegible]

Moutarde de [illegible]

Vinaigre de [illegible] à l'estragon.

Epiceries [illegible]

[illegible] de Jardinage de [illegible]

Le tout à des prix modérés et francs de [illegible] [illegible]

[illegible] Royale et [illegible], [illegible] l'Eglise Catholique, maison du [illegible]

29 Oct. [illegible] BERTOUILH.

[illegible] DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux [illegible] à vendre [illegible] pour clore une facture.

P. [illegible]

17 Juin [illegible] rue [illegible] No. 118

[illegible] pour les [illegible]

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires [illegible] externes, [illegible] à cette maison commode et agréable [illegible] rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopale.

Les [illegible] suivantes [illegible] éducation libérale [illegible] enseignées [illegible] son établissement:

[illegible]

[illegible] étique

[illegible] phie, avec des [illegible]

[illegible] La [illegible] vocale et instru[illegible]

[illegible]

[illegible]

Mde Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et [illegible] les remplir [illegible] autant d'[illegible] possible, est toujours assistée par [illegible] une capacité reconnue et de la plus [illegible] remplir [illegible] gagements, elle [illegible] à promettre aux parens, [illegible] que les élèves continueront [illegible] les soins qu'il est possible de [illegible] utile et accompli.

N. B. Comme ci-devant, [illegible] donne des leçons de piano [illegible] musique vocale 1 Aout

AVIS—Attendu qu'[illegible] adressé à moi et qu'on m'a demandé 1°. qu[illegible] de quatre mille [illegible], souscrite [illegible] de février 1827 par Hudson Tabor [illegible] Robichaud, comme curateur de Louis [illegible] shérif de la paroisse de Lafourche Intérieure [illegible] que l'obligation de quatre mille piastres souscrite par Hudson Tabor, le 6 Juin 1827, [illegible] exercice fidèle des devoirs de shérif de la dite paroisse—3°. et que l'hypothèque [illegible] garantir le paiement de [illegible] Hudson Tabor, mise [illegible] portion de terre [illegible] quarante de [illegible] le Bayou La[illegible] —soient levées et annulées.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire [illegible] au bureau du Secrétaire d'Etat, dans [illegible] jours qui suivront le dernier jour de la présente publication; les raisons pour lesquelles les susdites obligations et hypothèque ne seraient point levées et annullées.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 21 Août, mil-huit-cent-vingt-[illegible] et la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

[L. S.] H. [illegible]

Gouverneur de l'Etat [illegible]

Par le Gouverneur,

PIERRE DERBIGNY,—Secrétaire d'Etat.

[illegible] aout—3m.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barils farine [illegible] superfine, 50 fréquins graisse, bonne qualité, 20 fréquins Beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAYSON.

20 Août Rue Conti, N°. 24.

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez [illegible] & Co., au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elexir antiglaireux du Dr. Guilhé

[illegible] sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

[illegible] et canulles en gomme élastique

[illegible] à l'usage des pharmaciens

[illegible] bouchons assortis

[illegible] pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

[illegible] de vinaigre pour parfumer les appartements

Baume de copahue inodore

[illegible] &c. &c. 16 avril

SANGSUES A VENDRE par Eventier & co. Pharmaciens, au coin des rues Royale & St Pierre. 20 Oct.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BALES [illegible]

[illegible], Docteur en Médecine, [illegible] à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Conti, [illegible] à l'encoignure de la rue [illegible]

8 Juillet.

AVIS—Daniel Grégoire Bordozat, a l'honneur de prévenir le public et le public, qu'il a contracté une raison [illegible] avec Mr Antoine [illegible] Bordeaux, son père, à Bordeaux [illegible] la raison de [illegible] à la Nouvelle [illegible] Juillet 18[illegible] [illegible] de la maison à la Nlle Orléans, sera *D. G. Bordozat & Co.*

D. G. Bordozat a l'honneur d'annoncer aux négocians de cette ville, et [illegible] ne qui pourraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette ville [illegible] pour le représenter dans toutes affaires d'assurances, [illegible] particulières [illegible] corps du [illegible] sont invités de faire viser [illegible] de réclamations par l'agent [illegible] 19, à Bordeaux, [illegible] de quoi [illegible] sement [illegible]

[illegible]

VICT. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, reçus par le brick [illegible] de Bordeaux.

[illegible] de 15 gallons [illegible] blanche 5me. preuve,

[illegible] caisses vin rouge de Médoc,

[illegible] Barriques [illegible] de [illegible]

[illegible] Barriques vin rouge [illegible]

[illegible] barriques [illegible] diverses qualités [illegible] Sauterne, Grave &

[illegible]

en caisses [illegible] [illegible] Bordeaux.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible] District Judiciaire.

IL est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu [illegible] Se[illegible] [illegible] Dans l'intervalle, toutes [illegible] claires [illegible] la personne [illegible] l'insolvable John Reynolds sont suspendues.—Par [illegible] l'honorable Juge [illegible] Cour.

Fait au greffe le 13 Octobre 1828.

14 oct. J. L. LEWIS—G[illegible]

Dix piastres de récompense pour quiconque ramènera au soussigné [illegible] dans une des [illegible] de l'état, la négresse nommée [illegible] âgée de 24 ans, taille moyenne, [illegible] figure ronde, grands yeux [illegible] parlant anglais, français et un peu l'espagnol: on suppose qu'elle [illegible] de l'autre bord, derrière [illegible] rigny ou sur le bord du canal près le [illegible]

LALAURIE.

20 Octobre. 4

LE sieur GUILLAUME, déja un peu connu en cette ville, a l'honneur de [illegible] le public, qu'il vient de [illegible], rue Bourbon, entre les rues St. Pierre et Toulouse, [illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'ilet 37 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 6 dans l'ilet N°. 58 faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 12 dans l'ilet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 7 dans l'ilet N°. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 6 dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 12, dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible], dans l'ilet N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 10, dans l'ilet N°. 17. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'ilet N°. 58. faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'ilet N°. 17. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 2. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 4. dans l'ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 9. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'ilet N°. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 13. dans l'ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 21. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 6. dans l'ilet N°. 37. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. [illegible] faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'ilet N°. 19. faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

[illegible]—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'ilet N°. [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. [illegible] [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

[illegible] de saisie [illegible] dans les [illegible] l'honorable C. Prévost, juge [illegible] de la Cour de [illegible] de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, [illegible], du café de [illegible] Louis et Chartres, les lots [illegible] ci-dessus [illegible] satisfaire [illegible] rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacemens et autres terres situées dans la cité de la Nlle-Orléans et [illegible] dont les propriétaires [illegible] pourront être saisis et [illegible] de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle.-Orléans, et pour autres objets approuvé le 18 Mars 18[illegible]

LOUIS [illegible]

16 Août—3m.

EN débarquement du bateau à vapeur [illegible] et à vendre par les soussignés, [illegible] cordes d'emballage, [illegible] Ficelle.

[illegible] GOTTSCHALK et REIMER

A VENDRE.—Orgue portatif ayant huit [illegible] deux [illegible] l'office divin et pouvant servir dans une église, on la donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co. libraires.

14 avril Ch. JOURDAN & Co.

COUR de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. [illegible] Pitot, [illegible] 1828. *[illegible] Caballero* [illegible]

SUR lecture et enregistrement d'une copie du procès verbal de l'assemblée des créanciers de Juan Ignacio Caballero, débiteur insolvable, et sur motion de Mr. E. A. Canon, avocat de Jules Balloc, syndic desdits créanciers. Il est ordonné par la Cour, à tous ceux que cela concerne, de déduire en pleine Cour, le 12 Novembre prochain 1828, les raisons pour lesquelles ledit [illegible] de ladite assemblée des [illegible] serait point homologué et [illegible] ce qui est ci-dessus.

1er. nov.—3 [illegible] KENNEDY, Gref.

CHAPEAUX [illegible] de recevoir par le [illegible], 65 caisses imitation Castor et autres qualités, dans le dernier goût, qu'il offre à vendre en gros et en détail, à des prix modérés.

30 Octobre. E. DEBERGUE.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations [illegible] la [illegible] du feu Pierre [illegible], décédé dans la paroisse St. Charles, sont invitées à se présenter à l'office du juge de ladite paroisse.

J. M. [illegible] GUIRAMAND—Juge.

26 sept.—

FORESTIER [illegible] & Co. [illegible] ST. PIERRE & ROYALE.

[illegible] vendre à des prix très [illegible] suivans [illegible] débarque[illegible]

Anis,	[illegible]
[illegible]	Vinaigre distillé,
Coloquinte [illegible],	Canelle de Ceylan,
Safran oriental,	Bandages herniaires,
Jalap en poudre,	Pâtes à cacheter,
Huile de Croton,	Noix muscades,
[illegible]	[illegible]
Do. [illegible]	[illegible]
Do. Canelle,	Pinceaux [illegible],
Vermillon de Chine,	[illegible]
Baie de Genièvre,	Cologuinte,
[illegible]	Lichen d'Islande,
Arrow Root,	Manne [illegible], etc.

On trouve toujours chez eux le [illegible] [illegible], le Remède de Mr. Le Roy, ainsi que tous les articles [illegible]

FORESTIER & Co.

9 Août.

EN débarquement des navires Illinois et [illegible] à vendre par les soussignés

[illegible] Mousselines [illegible]

1 " Schals [illegible]

[illegible] Coutil gris [illegible]

2 " [illegible]

1 " Velours [illegible]

4 " Dentelles coton,

2 " [illegible]

[illegible]

10 balles Coton [illegible]

25 doux. [illegible]

ayant droit au drawback

28 aout. P. [illegible], rue Royale N°. 1

BEURRE—[illegible] du [illegible] 37 fréquins [illegible], à vendre par

4 Juin S. PAXSON & Co

[illegible] quelques réclamations contre [illegible] en cette ville, [illegible]

V. ROUMAGE, Ex. testamentaire.

[illegible]—Une personne [illegible] les langues Française [illegible] une pa[illegible] la journée [illegible]

S'adresser au bureau [illegible]

LES soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin à la rue Royale, entre celles St. Pierre et Toulouse [illegible], où ils tiendront constamment un assortiment de marchandises sèches et autres à des prix très modérés.

1er. Oct. SOLANA & ARIZA.

UNE personne connaissant parfaitement la culture des arbres fruitiers et celle des fleurs, et ayant été employée au Nord-Amérique en cette qualité, désirerait trouver de l'emploi. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

C[illegible] pipe de vrai genièvre de Hollande ayant droit au drawback ;

5 demi pipes [illegible] de Cognac ;

200 Caisses [illegible] Blanc de Baleine du New-Bedford en débarquement du navire [illegible], et à vendre par

23 oct. *G. B. Russell & Barstow.*

COUVERTURES.

FRANÇAISES de 8 points, dernièrement importées, pesant 8 liv. la paire—à vendre par J. MAGER.